

Paris, le 14.11.19 004456 CM

—
Le Ministre
—



Trait.	Cab
É. référent	Création
DG référent	Moans
Coll.	JFA
Info.	S/90

Monsieur le Maire,

Vous avez appelé mon attention sur le vœu émis par le conseil municipal d'Arcueil que la France respecte le statut de réfugié politique de Monsieur Mohamed Kadamy, président du Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie à Djibouti.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères suit avec attention l'évolution de la procédure judiciaire à l'encontre de Monsieur Kadamy. Mes services ont été saisis, pour avis, par le ministère de la Justice, concernant les commissions rogatoires et la demande d'extradition émises par les autorités djiboutiennes visant Monsieur Kadamy. Nous avons notamment rappelé que le statut de réfugié de l'intéressé le protégeait d'une éventuelle extradition mais pas de procédures judiciaires en France, quand bien même les faits qui lui sont reprochés auraient eu lieu à Djibouti, pays à l'égard duquel ses craintes, en cas de retour, ont été reconnues.

Par conséquent, en convoquant Monsieur Kadamy à la suite d'une commission rogatoire internationale d'une juge djiboutienne, les juges français Tournaire, Buresi et Herbo ont agi en toute légalité, dans le cadre de l'accord de coopération judiciaire entre la France et Djibouti. Cet accord, du 27 septembre 1986, ne remet, en aucun cas, en cause le droit d'asile en France.

Sur le fond, il ne m'appartient pas de commenter une procédure judiciaire en cours, mais j'ai pleine confiance en la justice française pour poursuivre l'instruction de ce dossier en toute impartialité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M Le Drian

Jean-Yves LE DRIAN